Montréal, le 15 avril 2020

M. François Bonnardel
Ministre des Transports
ministre@transports.gouv.qc.ca

Objet : Demande de rencontre de la Table de concertation nationale du transport rémunéré de personnes par automobile

Monsieur le Ministre,

La COPHAN suit avec grand intérêt ce qui concerne la mobilité des personnes ayant des limitations fonctionnelles, des rues partagées à l'accessibilité de nos futurs réseaux électrifiés en passant par les aides à la mobilité motorisées. Votre invitation à déléguer un représentant pour la Table de concertation nationale du transport rémunéré de personnes par automobile montre que vous reconnaissez la pertinence de notre participation tout comme le lien évident que vous faites entre le transport rémunéré des personnes et la mobilité des personnes handicapées.

Vous comprenez que la crise de la COVID-19 ne rend pas moins nécessaire la mise en œuvre réglementaire de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*. Vous savez également que la crise nuit à l'ensemble des acteurs concernés par ladite loi, notamment les plate-formistes, l'industrie régulière du taxi, les transporteurs publics et la population que nous représentons. Cette dernière a elle aussi son lot de personnes ayant fortement diminué leur utilisation des services de transports adaptés et qu'il faudra prochainement transporter vers leurs activités quotidiennes, et ce, en toute sécurité.

Afin de commencer la mise en œuvre du PL 17 ainsi que réfléchir conjointement la relance du transport rémunéré des personnes, la Table de concertation nationale du transport rémunéré de personnes par automobile nous apparait l'instance la plus rapide et pertinente à convoquer

dans les jours à venir. Deux organisations nous confirment leur intérêt pour ce faire, en l'occurrence le Regroupement des intermédiaires de taxi de Québec (RITQ) et le Comité de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT). Les autorités organisatrices de transport collectif et adapté de toutes dimensions nous apparaissent également assez préoccupées par l'enjeu pour investir les ressources nécessaires aux échanges. Il est urgent que nos expertises participent à la relève de ce secteur de notre économie avec le souci que les personnes handicapées participent et profitent de la relance de la mobilité au Québec.

Nous vous proposons une démarche rapide et mettrons toutes les énergies nécessaires pour que cette Table de concertation nationale du transport rémunéré de personnes par automobile livre ses recommandations au plus vite.

Francine David

Francine David
Présidente par intérim
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

C.C. :

Industrie du taxi

Réseau du transport collectif